

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 avril 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère Jasmine Sharma.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-04-323 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 avril 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 avril 2021
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Centraide Sud-Ouest du Québec / Campagne de financement 2020/2021 / Aide financière
 - 4.4 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2021
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.2 Addenda à la promesse d'achat / Lot 3 066 845 et partie du lot 1 834 918 / Route Harwood / Autorisation de signature
 - 5.3 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1771 / Règlement complémentaire concernant les chiens
 - 5.4 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1792 / Règlement sur la gestion des matières résiduelles
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 mars 2021
 - 6.2 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1800 / Réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville / Approbation MAMH
 - 6.3 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Exercice financier 2020 / Aide financière / Pandémie de la COVID-19
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunions du 26 novembre 2020 et du 16 février 2021

- 7.3 Service du génie et de l'environnement / Confirmation de poste / Chef de section - Environnement
 - 7.4 Service du génie et de l'environnement / Confirmation de poste / Technicien en génie civil 1
 - 7.5 Service du génie et de l'environnement / Démission / Enviro-conseillère
 - 7.6 Service des travaux publics / Démission / Journalier régulier saisonnier
 - 7.7 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps partiel
 - 7.8 Service des travaux publics / Démission / Journalier régulier saisonnier
 - 7.9 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalière – Parcs, espaces verts et événements
 - 7.10 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) / Autorisation de signature
 - 7.11 Service des loisirs et de la culture, division – Bibliothèque / Changement de statut et attribution de blocs d'heures de travail / Commis aux prêts
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 9.1 Octroi de contrat / Fourniture d'un module de paiement électronique aux fournisseurs / Autorisation de signature
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-28 / Fourniture de deux camionnettes intermédiaires « Heavy Duty » – PNBV 9 900 lb
 - 12.2 Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Village de Pointe-des-Cascades / Autorisation de signature
- 13. Travaux publics**
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-30 / Travaux de scellement de fissures pour chaussées asphaltées
 - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-32 / Service de sciage de bordure de béton – contrat à commandes
 - 13.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2021-2022
 - 13.5 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
- 15.2 Demande de permis / Travaux de réfection de pavage sur la rue Henry-Ford entre la sortie 4 de l'autoroute 30 et la route Harwood / Autorisation de signature
 - 15.3 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE / Construction d'un bâtiment de service et remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari) / Règlement n° 1687
 - 15.5 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Construction de stations de pompage et conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731
 - 15.6 Adoption / Mise à jour du plan directeur relatif aux voies cyclables
- 16. Aménagement du territoire**
- 16.5 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 3212, route Harwood / Lot 5 306 034

16.6 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-21-27 / Services professionnels – Révision des règlements d'urbanisme / Aucune soumission déposée

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption avec changement / Règlement n° 1806-01 / Stationnement (RMH-330) / Retrait et ajout des interdictions de stationnement et des interdictions limitées de stationnement / Rue Phil-Goyette
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1275-296 / Zonage / Omnibus / Interdiction d'extension d'usage industriel / Modification des dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1276-16 / Construction / Remplacement de la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire
- 18.5 Adoption avec changement / Règlement d'emprunt n° 1807 / Réalisation de travaux d'infrastructures partagées / Centre de services scolaire des Trois-Lacs
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-16 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités
- 18.7 Adoption de projet / Règlement n° 1272-02 / Dérogations mineures / Remplacement de l'article 3.3
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1272-02 / Dérogations mineures / Remplacement de l'article 3.3
- 18.9 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1686 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut
- 18.10 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1687 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut

19. Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

21-04-324 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

21-04-325 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

21-04-326 Centraide Sud-Ouest du Québec / Campagne de financement 2020/2021 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Centraide Sud-Ouest dans le cadre de sa campagne annuelle;

CONSIDÉRANT que l'organisme soutient financièrement plusieurs groupes communautaires actifs de la région;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 950 \$ soit versé à Centraide Sud-Ouest à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2020/2021.

« ADOPTÉE »

21-04-327 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2021

CONSIDÉRANT la tenue des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 12, 13 et 14 mai 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire, M. Guy Pilon, aux assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront virtuellement;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 500 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-04-328 Addenda à la promesse d'achat / Lot 3 066 845 et partie du lot 1 834 918 / Route Harwood / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la promesse d'achat du lot 3 066 845 (d'une superficie de 11 487,0 mètres carrés) ainsi que d'une partie du lot 1 834 918 (d'une superficie de 196 396,1 mètres carrés), intervenue le 5 mars 2021 entre la Ville et le Club de Golf Harwood inc., autorisée par la résolution 21-03-171;

CONSIDÉRANT la demande du vendeur de modifier la superficie de la partie du lot 1 834 918 à acquérir par la Ville;

CONSIDÉRANT le plan préparé par Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, étant sa minute 19309 datée du 8 avril 2021, dossier A 4712-22A, montrant le lot 6 427 855 projeté (fusion du lot 3 066 845 et de la partie du lot 1 834 918 à acquérir) d'une superficie de 204 121,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT le projet d'addenda à la promesse d'achat prévoyant l'acquisition du lot 3 066 845 (d'une superficie de 11 487,0 mètres carrés) et d'une partie du lot 1 834 918 (d'une superficie de 192 634,6 mètres carrés) pour un montant de 2 440 566 \$, et ce, aux conditions y stipulées;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à la promesse d'achat intervenue avec le Club de Golf Harwood inc. le 5 mars 2021, substantiellement conforme au projet annexé à la recommandation du greffier datée du 16 avril 2021, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cet addenda à la promesse d'achat soit, lui aussi, conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1805.

« ADOPTÉE »

21-04-329 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1771 / Règlement complémentaire concernant les chiens

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 29 mars 2021, du Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (Règlement n° 1771) ainsi que du règlement modifié.

21-04-330 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1792 / Règlement sur la gestion des matières résiduelles

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 29 mars 2021, du Règlement sur la gestion des matières résiduelles (Règlement n° 1791) ainsi que du règlement modifié.

21-04-331 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 mars 2021

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 26 mars 2021 totalisant un montant de 4 430 280,49 \$.

21-04-332 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1800 / Réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 30 mars 2021, le Règlement d'emprunt n° 1800 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 800 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 14 800 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

21-04-333 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Exercice financier 2020 / Aide financière / Pandémie de la COVID-19

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ) prévoit un déficit de 260 000 \$ par rapport aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce déficit est directement attribuable à la fermeture totale ou partielle du CMCJ depuis le début de l'état d'urgence sanitaire au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une aide financière du gouvernement du Québec afin de lui permettre d'éponger des pertes financières dues à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que CMCJ est un organisme faisant partie du périmètre comptable de la Ville et est liée à celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 260 000 \$, plus les taxes applicables, soit versée au CMCJ pour atténuer les impacts de la pandémie sur son exercice financier 2020;

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette somme en un seul versement à la suite de l'adoption de la présente résolution;

QUE ce versement soit financé à partir de l'aide financière du gouvernement du Québec versée à la Ville dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

« ADOPTÉE »

21-04-334 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 7 avril 2021.

« ADOPTÉE »

21-04-335 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunions du 26 novembre 2020 et du 16 février 2021

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenues le 26 novembre 2020 et le 16 février 2021 et que lesdits documents soient déposés aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-04-336 Service du génie et de l'environnement / Confirmation de poste / Chef de section - Environnement

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-714;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement, datée du 6 avril 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Oriana Farina soit confirmée dans son poste de chef de section – Environnement;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Farina.

« ADOPTÉE »

21-04-337 Service du génie et de l'environnement / Confirmation de poste / Technicien en génie civil 1

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-713;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement, datée du 6 avril 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Olivier Hébert soit confirmé dans son poste de technicien en génie civil 1;

QUE des félicitations soient adressées à M. Hébert.

« ADOPTÉE »

21-04-338 Service du génie et de l'environnement / Démission / Enviro-conseillère

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Agnès Mager Grandmaison, enviro-conseillère au sein du Service du génie et de l'environnement, datée du 26 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M^{me} Mager Grandmaison, enviro-conseillère au sein du Service du génie et de l'environnement, laquelle entre en vigueur le 27 mars 2021;

QUE la Ville remercie M^{me} Mager Grandmaison pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

21-04-339 Service des travaux publics / Démission / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Ianick Calamia, journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, datée du 26 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Ianick Calamia, journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, laquelle entre en vigueur le 2 avril 2021;

QUE la Ville remercie M. Calamia pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

21-04-340 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Kevin Des Rochers, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, datée du 29 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Kevin Des Rochers, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 11 mai 2021;

QUE la Ville remercie M. Des Rochers pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

21-04-341 Service des travaux publics / Démission / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la démission verbale de M. Sébastien St-Jean, journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, en date du 29 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Sébastien St-Jean, journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, laquelle entre en vigueur le 29 mars 2021;

QUE la Ville remercie M. St-Jean pour sa contribution.

« ADOPTÉE »

21-04-342 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalière – Parcs, espaces verts et événements

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives datée du 7 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Mélanie Légaré-Milot soit confirmée dans son poste de journalière au sein de l'unité – Parcs, espaces verts et événements;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Légaré-Milot.

« ADOPTÉE »

21-04-343 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) concernant le nouvel horaire de travail des commis aux prêts de la bibliothèque et les modifications inhérentes encourues à certaines dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

21-04-344 Service des loisirs et de la culture, division – Bibliothèque / Changement de statut et attribution de blocs d'heures de travail / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-284;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) concernant le nouvel horaire de travail des commis aux prêts de la bibliothèque et les modifications inhérentes encourues à certaines dispositions de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que le nouvel horaire des commis aux prêts est en vigueur depuis le 18 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un statut temporaire soit conféré à M^{mes} Suzanne Goulet et Marie-Pier Boucher, commis aux prêts, conformément au choix d'option qu'elles ont dûment exercé;

QUE ce changement de statut entre en vigueur à la date de mise en œuvre du nouvel horaire, soit le 18 avril 2021;

QUE les horaires suivants soient attribués respectivement aux salariés réguliers identifiés ci-dessous, et ce, rétroactivement au 18 avril 2021 :

- Bloc A – 35 h : Georges Plourde;
- Bloc E – 28 h : Sonia Simard.

« ADOPTÉE »

21-04-345 Octroi de contrat / Fourniture d'un module de paiement électronique aux fournisseurs / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-020 prévoyant l'octroi d'un contrat à la firme PG Solutions inc. pour la fourniture de logiciels ou progiciels en vue, notamment, de faire la gestion intégrée des activités liées à la trésorerie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser le paiement en ligne des comptes fournisseurs reçus par le Service des finances et de la trésorerie;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par PG Solutions inc. pour l'ajout du module de paiement en ligne Transphere – Fournisseurs SFM à sa solution logicielle Suite Financière Municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec PG Solutions inc. pour la fourniture d'un droit d'utilisation annuel du module de paiement en ligne Transphere – Fournisseurs, et ce, pour une durée de 36 mois;

QUE soit autorisées, à cette fin, les dépenses de 1 576 \$ pour l'installation et la formation initiale et de 2 660 \$, payable annuellement, pour le droit d'utilisation.

« ADOPTÉE »

21-04-346 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-28 / Fourniture de deux camionnettes intermédiaires « Heavy Duty » – PNBV 9 900 lb

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de deux camionnettes intermédiaires « Heavy Duty » – PNBV 9 900 lb, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 6 avril 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-28;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture de deux camionnettes intermédiaires « Heavy Duty » – PNBV 9 900 lb de marque Ford F-250, neuves, année 2022, et ce, pour un montant de 142 520,71 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-28;

QUE ces acquisitions ainsi que les équipements connexes à y être ajoutés soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

21-04-347 Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Village de Pointe-des-Cascades / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-188 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), le tout dans le cadre du volet 2 dudit programme lequel prévoit qu'une entente intermunicipale d'une durée minimum de vingt ans relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services par la Ville à une autre municipalité est un critère pour l'obtention de ladite aide financière;

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-189 autorisant la signature d'une entente temporaire d'une durée maximale de deux ans relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec le Village de Pointe-des-Cascades, période pendant laquelle ce dernier devait s'assurer d'être conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT que pour satisfaire au programme ci-dessus mentionné du MAMH, une entente intermunicipale d'une durée de vingt ans doit être conclue en matière de sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services;

CONSIDÉRANT que cette entente entrera en vigueur la première journée du mois suivant la réponse positive du MAMH à la demande d'aide financière de la Ville, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que l'entente temporaire d'une durée maximale de deux ans conclue le 4 mai 2020 continue d'avoir plein effet jusqu'à l'entrée en vigueur de l'entente d'une durée de vingt ans ou au plus tard dans les deux ans de son entrée en vigueur (4 mai 2022) dans l'éventualité où la réponse du MAMH serait négative;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente d'une durée de vingt ans relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec le Village de Pointe-des-Cascades et selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente joint à la recommandation du greffier datée du 9 avril 2021.

« ADOPTÉE »

21-04-348 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-30 / Travaux de scellement de fissures pour chaussées asphaltées

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux de scellement de fissures pour chaussées asphaltées, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 avril 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Scellement Flextech inc., 65, rue Industrielle, Delson (Québec), J5B 1V9, pour des travaux de scellement de fissures pour chaussées asphaltées, et ce, pour montant total de 42 011,87 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-30;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2021, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

21-04-349 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-32 / Service de sciage de bordure de béton – contrat à commandes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service de sciage de bordure de béton – contrat à commandes, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 6 avril 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-32;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Construction S.R.B. scc, 760, rue Rossiter, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J3B 8J1 pour le service de sciage de bordure de béton – contrat à commandes, et ce, pour un montant total de 10 405,23 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-32;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2021, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

21-04-350 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2021-2022

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville pour la saison 2021-2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

21-04-351 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-028, adoptée le 18 janvier 2021, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Somavrac (c.c.) inc. le contrat de fourniture d'abat-poussière liquide pour le territoire de la Montérégie.

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée l'adjudication du contrat à Somavrac (c.c.) inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière en solution de chlorure de calcium liquide 35 % en vrac pour l'année 2021, au prix unitaire de 0,2799 \$/litre, excluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

21-04-352 Demande de permis / Travaux de réfection de pavage sur la rue Henry-Ford entre la sortie 4 de l'autoroute 30 et la route Harwood / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de pavage prévus sur la rue Henry-Ford, entre la sortie 4 de l'autoroute 30 et la route Harwood, dans le cadre des travaux de mitigation en lien avec le projet de l'hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront réalisés à proximité de l'autoroute 30 et qu'une demande de permis à Nouvelle autoroute 30, S.E.N.C. (NA-30), concessionnaire de cette autoroute, est requise;

CONSIDÉRANT que des engagements sont nécessaires de la part de la Ville dans le cadre de cette demande de permis;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser la signature de cette demande de permis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisée à signer et à transmettre, pour et au nom de la Ville, la demande de permis à NA-30 incluant tous les engagements relatifs avec cette demande, ces derniers étant inscrits sur le formulaire joint à la recommandation de M^{me} Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement, datée du 7 avril 2021.

« ADOPTÉE »

21-04-353 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE / Construction d'un bâtiment de service et remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari) / Règlement n° 1687

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment de service et du remplacement d'un système de traitement des eaux usées dans le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari);

CONSIDÉRANT que la Ville doit soumettre une demande d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que des engagements sont nécessaires de la part de la Ville dans le cadre de cette demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser la firme Tetra Tech QI inc. à présenter la demande pour l'obtention dudit certificat du MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas aux différents règlements municipaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Tetra Tech QI inc. soit autorisée à transmettre la demande d'autorisation au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville s'engage à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

QUE Ville s'engage à transmettre au MELCC, dans un délai de 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur afin de confirmer que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MELCC;

QUE la Ville s'engage à respecter les exigences de rejet du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut;

QUE la Ville s'engage à continuer le programme de suivi de l'affluent et de l'effluent du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut;

QUE la Ville s'engage à aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

QUE la Ville s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut à la suite des modifications effectuées à ce système.

« ADOPTÉE »

21-04-354 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Construction de stations de pompage et conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de services professionnels relié au projet « Validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance de la construction de stations de pompage et conduites collectrices sanitaires desservant le secteur du boulevard de la Gare - appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 » totalisant un montant de 46 020 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-04-355 Adoption / Mise à jour du plan directeur relatif aux voies cyclables

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de transport actif de la Ville, émises lors de la réunion du 23 mars 2021 concernant le développement du plan directeur des voies cyclables;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la version du plan directeur des voies cyclables révisée le 25 mars 2021.

« ADOPTÉE »

21-04-356 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 3212, route Harwood / Lot 5 306 034

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n°2020-10357 d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 5 306 034, à la suite de la démolition d'un bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 5 306 034 est de 6 271,20 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 627,12 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 5 306 034 en 2021 est de 504 515,53 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 50 451,55 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1,12;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 50 451,55 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-04-357 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-21-27 / Services professionnels – Révision des règlements d'urbanisme / Aucune soumission déposée

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée à la suite de l'appel d'offres public n° 401-110-21-27 pour des services professionnels en vue de la révision des règlements d'urbanisme;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres public n° 401-110-21-27.

« ADOPTÉE »

21-04-358 Adoption avec changement / Règlement n° 1806-01 / Stationnement (RMH-330) / Retrait et ajout des interdictions de stationnement et des interdictions limitées de stationnement / Rue Phil-Goyette

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 avril 2021 le projet de règlement n° 1806-01 modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de retirer et d'ajouter des interdictions de stationnement et des limitations de stationnement sur la rue Phil-Goyette;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement, soit l'ajout de la date de l'entrée en vigueur du règlement, le Règlement n° 1806-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de retirer et d'ajouter des interdictions de stationnement et des limitations de stationnement sur la rue Phil-Goyette ».

« ADOPTÉE »

21-04-359 Adoption / Règlement n° 1275-296 / Zonage / Omnibus / Interdiction d'extension d'usage industriel / Modification des dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 mars 2021 le premier projet de règlement n° 1275-296 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 1^{er} avril 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 avril 2021 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-296 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Interdire l'extension d'usage industriel dérogatoire protégé par droit acquis en dehors du bâtiment existant;
- Modifier les dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis ».

« ADOPTÉE »

21-04-360 Adoption / Règlement n° 1276-16 / Construction / Remplacement de la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 mars 2021 le projet de règlement n° 1276-16 modifiant le Règlement de construction n° 1276;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 1^{er} avril 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-16 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin de remplacer la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le stipule ».

« ADOPTÉE »

21-04-361 Adoption avec changement / Règlement d'emprunt n° 1807 / Réalisation de travaux d'infrastructures partagées / Centre de services scolaire des Trois-Lacs

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1807 a été déposé à une séance tenue le 6 avril 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement, soit l'ajout de l'annexe B intitulé « Distribution des coûts de travaux de construction à l'ensemble de la Ville », le Règlement n° 1807 intitulé :

« Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 114 207 \$ pour la participation financière de la Ville dans la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs, incluant un auditorium, une place publique, le prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau dans le cadre des travaux de la nouvelle école secondaire et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

21-04-362 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-16 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1709-16 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-04-363 Adoption de projet / Règlement n° 1272-02 / Dérogations mineures / Remplacement de l'article 3.3

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 1272-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 1272 afin de remplacer l'article 3.3 »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

21-04-364 Avis de motion / Règlement n° 1272-02 / Dérogations mineures / Remplacement de l'article 3.3

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 1272 afin de remplacer l'article 3.3.

21-04-365 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1686 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut

La conseillère M^{me} Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1686 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rue des Alouettes, du Cardinal et du Canari), ainsi que pour les lots 1 830 824, 1 830 848 à 1 830 851, 1 830 877 et 1 834 272, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 1 137 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-04-366 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1687 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut

La conseillère M^{me} Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1687 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement du système de traitement des eaux usées desservant le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari) incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 793 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-04-367 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

21-04-368 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

21-04-369 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 23 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier